

CONTACTS

- **Secrétariat
du Service d'Addictologie** **05 16 49 49 49**
(au 1^{er} étage)
- **Infirmier(e)s** **05 16 49 49 50**
(au 2^e étage)
- **Cadre de santé** **05 16 49 49 53**
(au 1^{er} étage)
- **Fax de l'unité** **05 16 49 49 51**



Service situé au 2^e étage au-dessus des Urgences,
de l'hôpital Saint-Louis

SISA

SERVICE INTER SECTORIEL EN ADDICTOLOGIE

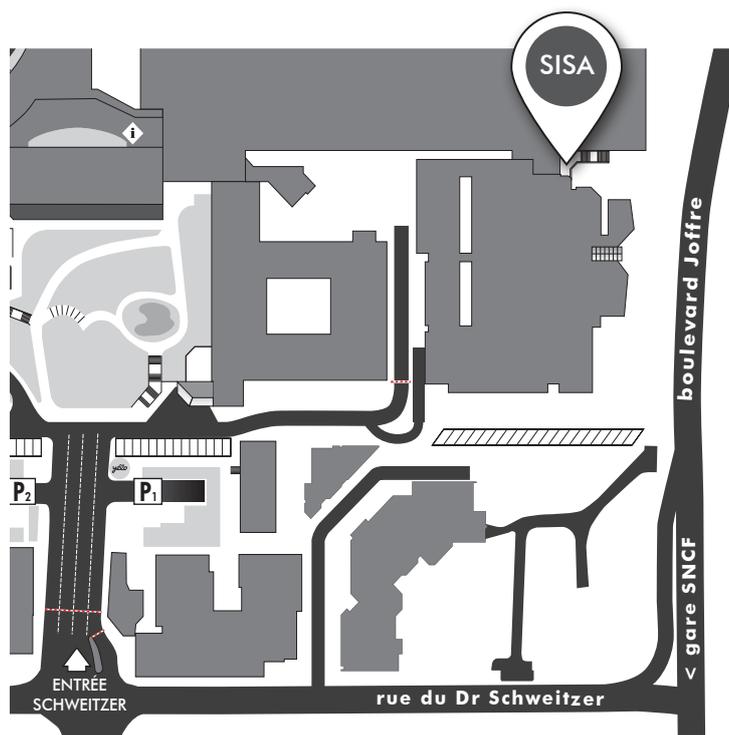
PÔLE DE PSYCHIATRIE

STRUCTURE DE SOINS SPÉCIALISÉE DANS LES TROUBLES LIÉS À L'USAGE DE L'ALCOOL.

Le SISA fait partie
du Service d'Addictologie des
Hôpitaux La Rochelle-Ré-Aunis
qui comprend aussi
le CSAPA et l'ELSA.

Sa capacité d'accueil est de :

- > 10 lits pour une cure complexe
de 29 jours.
- > 4 lits pour un sevrage
de 15 jours
*(possibilité de 8 jours en
fonction du projet de soins).*



Le SISA est composé d'une équipe pluridisciplinaire :

- > Dr BARUCQ Edouard Psychiatre addictologue
Responsable d'unité
- > Dr COUTOUT Sophie Psychiatre
- > Dr BENDIMERAD Patrick Psychiatre addictologue
- > Dr AUBRY Philippe Médecin addictologue
- > Dr BONNIN Katia Médecin addictologue
- > M^{me} BOUCONTET Laura Psychologue
- > M^{me} OBERHAUSER Coralie Psychologue
- > M^{me} TERRIEN Sarah Neuropsychologue
- > M^{me} DESPLANTES Cécile Cadre de santé
- > Une équipe d'infirmier(e)s
et d'Agents des Services Hospitaliers
- > Un secrétariat

Les programmes de soins

L'objectif du SISA est de co-construire avec le patient un projet de soins individualisé en alternant les activités thérapeutiques groupales et individuelles, obligatoires et optionnelles.

Les objectifs sont :

- D'aller vers un mieux-être et de développer des alternatives aux conduites addictives.
- De réduire les risques et dommages liés aux conduites addictives.
- D'expérimenter dans un cadre bienveillant la vie sans l'usage de produit, l'abstinence et l'expression des difficultés.

Dans cette optique le service propose :

- Des séances d'informations, dispensées par l'équipe infirmière, sur les produits (*particulièrement l'alcool*), leurs conséquences et la compréhension de la maladie addictive.
- Des ateliers de relaxation active et de maîtrise émotionnelle (*somas*).
- Des ateliers optionnels (*expression théâtrale, mandala...*).
- Une possibilité d'écoute 24h/24.
- Des entretiens individuels réguliers.
- Des ateliers psycho-collectifs et/ ou des entretiens individuels avec un psychologue.

Pour le sevrage alcool de 15 jours :

- Sevrage de 2 semaines ; se mettre à distance du produit alcool.
- Faire un bilan biologique et somatique.
- Évaluer les troubles psychiatriques et cognitifs si nécessaire.
- Accéder aux différents ateliers animés par l'équipe infirmière et les psychologues une fois le sevrage réalisé.

Pour la cure de 29 jours :

- Un sevrage d'une semaine.
- La participation obligatoire aux informations et aux ateliers de somas.
- L'accès à différents ateliers de psychothérapie obligatoires et optionnels.
- La participation optionnelle à différents ateliers.
- Des sorties du service en groupe puis individuelles.
- La possibilité de permission à la journée ou ½ journée le week-end.

Le SISA

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Pendant votre séjour nous vous remercions de vous engager à respecter le protocole de soins et observer les règles communes du service en signant un contrat de soins.

Votre engagement participe à l'alliance thérapeutique dont vous êtes le principal acteur.

Le non-respect de ce contrat de soins est susceptible de remettre en cause la poursuite de votre séjour.

À votre arrivée:

Un inventaire obligatoire sera fait en votre présence.

Nous vous demanderons, pour des raisons de sécurité, les clefs de votre véhicule. Nous vous recommandons dans la mesure du possible, de vous faire emmener dans le service par un proche ou de venir en transport en commun.

Tous les objets considérés comme dangereux (*couteau, ciseaux...*), les médicaments, le CBD, les produits illicites (*cannabis, etc.*), ainsi que les produits contenant de l'alcool vous seront retirés. Les produits illicites ainsi que le CBD sous toutes ses formes seront détruits.

Les biens et objets de valeur:

Il est possible de les déposer à la gestion des biens de l'hôpital. Si vous souhaitez les conserver nous vous demanderons de remplir un formulaire de décharge en ce sens.

Un coffre individuel peut vous être attribué au cours de votre hospitalisation. Il se trouve devant le bureau infirmier et ferme par une clef qui vous sera confiée et dont vous serez responsable. Il est assez grand (*40x40x25 cm*) pour stocker une tablette ou un petit ordinateur portable.

Dans le service il est formellement interdit de

- Posséder et / ou consommer de l'alcool, du CBD, des produits illicites (*cannabis, etc.*) ou des médicaments non prescrits. Des éthylotests ainsi que des tests de dépistage de cannabis peuvent être réalisés au cours de votre hospitalisation.
- De manifester des violences verbales et/ ou physiques envers les patients et les membres du personnel. Le cas échéant l'hôpital se réserve le droit de porter plainte.
- De prendre des photos et vidéos.
- De conserver des denrées alimentaires périssables dans votre chambre.
- De fumer ou vapoter dans le service, une terrasse est à votre disposition de 6^h à 23^h.
- De jouer à des jeux d'argent entre patients.
- D'apporter vos appareils électriques personnels (*machine à café, fer à repasser, multiprises, instrument de musique, appareil de musculation...*).

LA VIE DANS LE SERVICE

Nous insistons sur le respect des horaires tout au long de votre séjour.



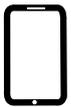
Votre chambre:

C'est un lieu privé libre d'accès. Afin de respecter l'intimité de chacun, nous vous demandons de ne pas y recevoir d'autres patients et de ne pas vous rendre dans les autres chambres.

Dans le cadre du protocole de soins et pour des raisons de sécurité, les infirmiers seront amenés à rentrer dans votre chambre de jour comme de nuit.

Nous vous demandons de veiller au bon état de votre chambre et de faciliter son entretien par les agents du service. Dans le cadre du projet thérapeutique, chaque dimanche il vous est demandé de participer au ménage de votre chambre.

Le linge de maison personnel (*oreiller, plaid, couverture...*) n'est pas autorisé pour des raisons de sécurité (*non ignifugé*). Les appareils électriques personnels (*bouilloire, machine à café, rallonges électriques...*) sont interdits pour des raisons de sécurité.



Le téléphone portable:

Les téléphones portables sont admis en dehors des activités thérapeutiques. Il vous est demandé expressément de ne pas avoir votre téléphone durant les activités proposées.

La direction décline toute responsabilité en cas de bris ou de vol.

Si vous ne disposez pas de téléphone portable, une ligne téléphonique est à votre disposition.



La télévision:

Il n'y a pas de télévision dans les chambres. Le téléviseur du service est utilisé à des fins thérapeutiques (*visionnage de films et de documentaires*).



Les tablettes numériques et ordinateurs portables:

Il vous est possible de venir avec. La Direction décline toute responsabilité en cas de perte, de bris ou de vol. Vous pouvez utiliser un casque audio dans votre chambre.



Les repas:

Ils sont pris en commun dans la salle à manger du service aux horaires suivants:

- Le petit déjeuner 8h00
- Le déjeuner 12h30
- Le dîner 19h15



La salle d'activités sportives:

Du matériel (*vélos, vélo elliptique, rameur...*) est à votre disposition après accord du médecin du service aux heures d'ouverture de la salle.



Le linge:

Nous vous demandons d'apporter votre linge de toilette et personnel pour la durée de votre séjour. Une buanderie est à votre disposition (*lave-linge et sèche-linge*), merci de prévoir votre lessive en poudre ou en tablette.

Un fer à repasser peut vous être prêté.

Merci de prévoir également votre savon et/ ou shampoing pour la durée de votre séjour.



Les traitements:

Ils sont donnés dans la pharmacie à 7^h30, 12^h et 18^h45.

Nous vous demandons d'être vigilants à respecter ces horaires.



Le coucher:

Nous vous demandons d'être dans votre chambre à 23^h.

La terrasse du service est fermée de 23^h à 6^h.

Les sorties du service (hors période COVID 19):

Elles sont possibles, après validation médicale, à partir de la 2^e semaine.

Elles se font en dehors des soins, activités thérapeutiques et RDV individuels.

Les modalités vous seront expliquées par l'équipe.

Les visites (hors période COVID 19):

Elles sont autorisées le week-end et jours fériés de 14^h à 17^h45.

Les permissions à la journée ou 1/2 journée (hors période COVID 19):

Elles sont possibles pour les patients en cure à la fin de la 3^e semaine après validation médicale.

Certains aspects du règlement intérieur sont susceptibles d'être modifiés à tout moment pour des raisons de service ou des raisons d'ordre sanitaire, vous serez mis au courant de ces changements éventuels.

L'équipe du SISA

Le SISA

CONTRAT DE SOINS

Votre adhésion au contrat de soins ci-dessous est nécessaire pour votre admission au SISA. Nous vous demandons de le lire attentivement ainsi que le règlement intérieur du service.

À votre arrivée un inventaire complet de vos affaires sera fait, avec vous, par un(e) infirmier(e) de l'équipe.

Pour des raisons de sécurité nous pouvons vous demander de nous confier vos clés de véhicule.

Pendant le séjour, dans le service ou au cours des sorties:

1. Vous ne pouvez pas posséder ni consommer d'alcool, de produits illicites (*cannabis*), de médicaments non prescrits, CBD. Toute détention ou consommation constatée est susceptible de remettre en cause la poursuite de votre séjour.
2. Vous ne pouvez pas sortir du service pendant les 8 premiers jours.
3. Les visites sont possibles dans le service uniquement les week-ends et les jours fériés de 14^h à 17^h45.
4. Votre comportement doit être respectueux avec les curistes et le personnel. Toute manifestation d'agressivité verbale ou physique envers les patients ou les membres du personnel est interdite.
5. Nous vous invitons à accepter les éthylotests ou les tests au cannabis dans le cadre de l'alliance thérapeutique.

**Ces engagements participent à l'alliance thérapeutique
dont vous êtes le principal acteur.**

**Le non-respect du contrat de soins remet en cause
la poursuite de votre séjour.**

La Rochelle, le: __ __ / __ __ / __ __ __ __

NOM, prénom et signature: